

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	13 février 2026
Membres en exercice :	26
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

14 -MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} MARS 2026

Le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois. En effet, à la suite d'un détachement, des avancements de grade et à des évolutions de carrière, le tableau des emplois nécessite une réactualisation au 1^{er} mars 2026.

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 29 janvier 2026 portant sur la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour avancement de grade,

Tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2026 :

Cadres d'emplois	Cat.	Grades	Nbre	Poste	Pourvu/Vacant	durée hebdo
Administratif						
Rédacteur	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Pourvu/En détachement	35H
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Pourvu	35H
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Pourvu	35H
		Adjoint administratif	1	TC	Pourvu	35H
Services techniques	C					

		Agent de maitrise principal 2ème classe	1	TC	Pourvu	35H
Adjoint technique	C	Adjoint technique	1	TC	Pourvu	35H
		Adjoint technique	1	TC	Pourvu	35H
		Adjoint technique	1	TNC 90 %	Pourvu	32H
		Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Pourvu	35H
		Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Vacant	35H
		Adjoint technique principal 2ème classe	1	TC	Vacant	35H
Écoles	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	TNC50%	Pourvu	17H30
Adjoint technique		Adjoint technique principal 2ème classe	1	TNC50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique 2ème classe	1	TNC50%	Vacant	17H30
		Adjoint technique	1	TNC50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique	1	TNC50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique	1	TNC 50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique	1	TNC 50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique	1	TNC 50%	Pourvu	17H30
		Adjoint technique	1	TNC 65%	Pourvu	22H45
Contrat au titre		Adjoint technique	1	TNC 49%	Vacant	17H
L.332-8-5		Adjoint technique	1	TNC 49%	Vacant	17H
		Adjoint technique	1	TNC 49%	Vacant	17H
		Adjoint technique	1	TNC 49%	Vacant	17H
		Adjoint technique	1	TNC 25%	Pourvu	8H45
		Adjoint technique	1	TNC 25%	Pourvu	8H45
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principal 1ère classe	1	TNC 50%	Pourvu	17H30
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	1	TNC 50%	Vacant	17H30
		Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TNC 80%	Pourvu	28H

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le tableau ainsi présenté.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 09/03/2026
Transmise en Préfecture le 09/03/2026

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

